

REPUBLICHE DU CAMEROUN

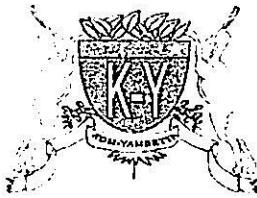
Paix-Travail-Patrie

MINISTERE DE LA DECENTRALISATION
ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL

REGION DU CENTRE

DEPARTEMENT DU MBAM-ET-INOUBOU

COMMUNE DE KON-YAMBETTA



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF LOCAL DEVELOPMENT
AND DECENTRALIZATION

CENTRE REGION

MBAM-AND-INOUBOU DIVISION

KON-YAMBETTA COUNCIL

DECISION MUNICIPALE N° 003/DM/CKY/CAB/2023 DU 02 MAI 2023 PORTANT ATTRIBUTION DU MARCHE
N° 03 RELATIVE A L'AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCÉDURE D'URGENCE
N°003/AONO/RCE/DMI/CDPM/CKY-2023 DU 31 MARS 2023 POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE
SIX (06) ETANGS PISCICOLES A KON-YAMBETTA, DANS LA COMMUNE DE KON-YAMBETTA,
DEPARTEMENT DU MBAM ET INOUBOU, REGION DU CENTRE.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KON-YAMBETTA, « AUTORITE CONTRACTANTE »

- Vu la constitution ;
Vu la loi n° 2019/024 du 24 décembre 2019 portant code général des Collectivités Territoriales Décentralisées.
Vu la loi N°2022/020 du 27 Décembre 2022 portant Loi de Finances, de la République du Cameroun pour l'exercice 2023 ;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011, portant organisation du gouvernement ;
Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du gouvernement ;
Vu le décret n° 2018/336 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
Vu la circulaire n° 004/CAB/PM du 30 décembre 2005 relative à l'application du code des marchés publics ;
Vu la circulaire N° 00000192/LC/MINFI du 06 janvier 2023 relative à l'Exécution, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution des Budgets des Collectivités Territoriales Décentralisées pour l'exercice 2023 ;
Vu l'avis d'appel d'offres national ouvert en procédure d'urgence N°003/AONO/RCE/DMI/CDPM/CKY-2023 du 31 mars 2023 pour les travaux d'aménagement de six (06) étangs piscicoles à Kon-Yambetta, dans la Commune de Kon-Yambetta, Département du Mbam et Inoubou, Region du Centre.
Vu la proposition d'attribution du marché du 10 mai 2023 de la CDPM/MI;
Vu les disponibilités budgétaires et les nécessités de service.

DECIDE :

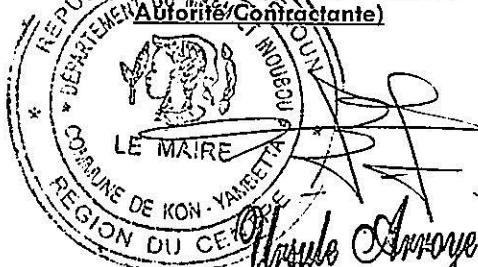
Article 1 : L'entreprise ci-après désignée est retenue comme adjudicataire du Marché susmentionné :

ENTREPRISE	MONTANT DE L'OFFRE HT (FCFA)	MONTANT L'OFFRE TTC (FCFA)	DELAIS
ETS NEW STEP BP : 805 Ydé Tél : 664 64 45 71	26 830 000	31 994 775	03 mois

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Kon-Yambetta, le 11 mai 2023

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE KON-YAMBETTA
(Autorité Contractante)



Ampliations :

- PREFET/MI ;
- ARMP ;
- DDMINEPIA ;
- DDMINMAP
- PRESIDENT CDPM/MI;
- INTERSSE;
- ARCHIVES/CHRONO.